

Le citoyen dans tous ses états : Rousseau au risque de Clio

The Citizen in all his (S)tates: Rousseau unmasked by Clio

Monique Cottret



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ahrf/12490>

DOI : 10.4000/ahrf.12490

ISSN : 1952-403X

Éditeur :

Armand Colin, Société des études robespierristes

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2012

Pagination : 3-25

ISBN : 978-2-200-92762-2

ISSN : 0003-4436

Référence électronique

Monique Cottret, « Le citoyen dans tous ses états : Rousseau au risque de Clio », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 370 | octobre-décembre 2012, mis en ligne le 01 décembre 2015, consulté le 23 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/12490> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ahrf.12490>



ARTICLES

LE CITOYEN DANS TOUS SES ÉTATS : ROUSSEAU AU RISQUE DE CLIO

Monique COTTRET

Alors que l'on célèbre le tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau, cet article présente quelques apports du regard historien sur le « citoyen de Genève », trop souvent victime d'une approche psychologique mal maîtrisée. Qu'est-ce qu'un citoyen à Genève au XVIII^e siècle ? Pourquoi et comment Rousseau fut-il amené à défendre les droits du Conseil général contre les pratiques des Conseils restreints ? « L'affaire Rousseau » qui déclenche la paralysie des institutions genevoises et le refus par le Conseil général de la médiation française entraîne le blocus de la cité par les troupes de Louis XV. Dans un contexte de guerre froide franco-anglaise l'équilibre européen est menacé : il faut relire le séjour anglais de Rousseau à la lumière de ces enjeux diplomatiques. Cette perspective permet également de s'interroger sur la place des républiques et la nature du républicanisme au temps des monarchies triomphantes.

Mots-clés : République, citoyen, patriote, aristo-démocratie, représentants, Négatifs

Alors que l'on célèbre le tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau, il était tentant de revenir sur ce que le regard historien apporte à la compréhension du « citoyen de Genève ». L'étude de cas pose des problèmes méthodologiques qui tournent autour de la nécessaire distinction entre la norme et l'exception. Quand il s'agit d'un cas qui est d'emblée une exception, la difficulté est plus grande encore. Placé sous le signe de la mobilité sociale et géographique, de l'ascension puis de la chute, le destin de Rousseau semble parfois insaisissable tant il a lui-même accumulé les

obstacles en multipliant les récits¹. Confronté douloureusement à l'image que l'opinion publique a construite à son propos, Rousseau demeure en quête de lui-même. C'est ce qu'il signifie dans l'adresse « Au lecteur » de *Rousseau juge de Jean-Jacques* en justifiant la forme du dialogue choisie pour cette œuvre : « J'ai pris la liberté de reprendre dans ces entretiens mon nom de famille que le public a jugé à propos de m'ôter, et je me suis désigné en tiers à son exemple par celui de baptême auquel il lui a plu de me réduire »².

Personnage, éditeur, auteur, Rousseau a su jouer de l'ambivalence, mais jamais lorsqu'il signe l'un de ses écrits « citoyen de Genève ». Cette signature subit ainsi quelques éclipses dont Rousseau s'explique dans la préface (déjà dialoguée) de la *Nouvelle Héloïse* :

«- N : A la tête d'un livre d'amour on lira ces mots : *par Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève*.

-R : *Citoyen de Genève !* Non, pas cela. Je ne profane point le nom de ma patrie ; je ne le mets qu'aux écrits que je crois pouvoir lui faire honneur »³.

Reprenant ses réflexions sur cette désignation, à la lumière de ses conflits ultérieurs avec les autorités genevoises, Rousseau constate amèrement dans ses *Confessions* : « Le seul avantage que me procura cet ouvrage (il s'agit du *Discours sur l'inégalité*), outre celui d'avoir satisfait mon cœur, fut le titre de citoyen, qui me fut donné par mes amis, puis par le public à leur exemple, et que j'ai perdu dans la suite pour l'avoir trop bien mérité »⁴. Citoyen ou citoyen de Genève ? Le terme est lourd de sens et mérite toute notre attention. La relation de Rousseau à Genève a été

(1) C'est notamment le cas pour le récit de sa fuite de Genève et de sa conversion au catholicisme dont il propose au fil du temps des versions légères ou dramatiques. Voir notre « Rousseau transfuge et relaps, itinéraire d'un converti », Anna BELLAVITIS, Laurence CROCO, Monica MARTINAT, *Mobilité et transmission dans les sociétés de l'Europe moderne*, PUR, 2009, p. 159-170.

(2) *Rousseau juge de Jean-Jacques, Dialogues*, Édition critique par Philip STEWART, Éd. Champion classique, Paris, 2011, p. 53-54.

(3) *Nouvelle Héloïse, Œuvres complètes*, II, p. 27 ; *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, « La Pléiade », 1959-1995, désormais OC.

(4) *Confessions*, Livre VIII, OC, I, p. 395.



longuement analysée⁵, la reprendre en la déclinant autour de l'universel et du singulier de cette catégorie politique n'est pas inutile.

Un citoyen peu ordinaire

Rousseau fut par rapport à Genève un citoyen intermittent. L'édition de son premier *Discours* est signée tantôt par « un citoyen de Genève », tantôt « par un citoyen genevois » mais la mention semble plus géographique que strictement patriotique⁶. La « préface » n'est pas genevoise ; la question mise au concours « si le rétablissement des sciences et des arts a contribué à épurer les mœurs » relève « d'une de ces vérités qui tiennent au bonheur du genre humain » proclame Rousseau⁷. Le genre humain et pas la petite cité du Léman. D'ailleurs de telles vérités ne sont pas accessibles à tous : « Il y aura dans tous les temps des hommes faits pour être subjugués par les opinions de leur siècle, de leur pays, de leur société : tel fait aujourd'hui l'esprit fort et le philosophe, qui, par la même raison n'eût été qu'un fanatique du temps de la Ligue »⁸.

Comme à partir des *Lettres de la montagne*, Rousseau a renoncé à la citoyenneté et donc ne signe plus « citoyen de Genève », ses textes genevois forment un corpus limité. Ils commencent avec le second *Discours*, celui sur *l'origine et les fondements de l'inégalité*. Datée de Chambéry le 12 juin 1754, la « dédicace » s'inscrit dans une stratégie de retour à Genève. Mais il ne s'agit pas du retour honteux du converti : Rousseau traite de puissance à puissance. Il a négocié sa réintégration dans le giron de l'Église au prix de quelques entorses avec la réalité et se fait donneur de leçons face

(5) Citons entre autres John Stephenson SPINK, *Jean-Jacques Rousseau et Genève. Essai sur les idées politiques et religieuses de Rousseau dans leur relation avec la pensée genevoise au XVIIIe siècle*. Paris, Boivin, 1934 ; Michel LAUNAY, *Jean-Jacques Rousseau et son temps*, Paris, Nizet, 1969 ; Helena ROSENBLATT, *Rousseau and Geneva. From the « First Discourse » to the « Social Contract », 1749-1762*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997. Et plus récemment Gabriella SILVESTRINI, « Le républicanisme de Rousseau mis en contexte: le cas de Genève », *Les Études philosophiques*, octobre 2007, p. 519-541 Rappelons que la société genevoise se divise entre ceux qui possèdent les droits de bourgeoisie et donc les droits politiques de citoyens et ceux qui bénéficient de droits civils et économiques mais pas de droits politiques. Si le peuple a le pouvoir, tout le monde n'est pas peuple. Tous les citoyens se rassemblent en Conseil général une fois par an pour nommer quatre syndics qui représentent en corps la République sur une liste proposée par le Petit conseil. Ce Petit conseil de 25 membres détient le pouvoir exécutif et celui de nommer à tous les postes importants. Il est désigné par le Conseil des deux-cents qui, lui, est chargé de formuler lois et règlements. Mais comme les Deux cents sont également désignés par le Petit conseil, la réalité du pouvoir est confisquée par une minorité de familles de notables.

(6) Les éditeurs du *Discours* commentent « Il s'agit de se distinguer de Jean-Baptiste (de Paris) et de Pierre (de Toulouse), avec l'intention aussi, peut-être, de se rattacher à sa ville natale », *OC*, tome III, p. 1239.

(7) *OC*, p.4

(8) *Ibid.*

aux autorités genevoises. Ces stances « À la République de Genève » sont rédigées sur un mode grammatical introuvable : la nostalgie de ce qui n'a pas été et qui fut pourtant : « si j'avais eu à choisir le lieu de ma naissance [...] j'aurais voulu [...] j'aurais cherché [...] j'aurais désiré [...] j'aurais voulu naître sous un gouvernement démocratique sagement tempéré »⁹. Les autorités genevoises ne furent pas enthousiastes ; l'évolution oligarchique était déjà bien avancée et le Petit conseil n'aimait pas particulièrement la démocratie, même bien tempérée. La dédicace adressée au Conseil général contournait les conseils supérieurs et valorisait le peuple : « ces hommes instruits et sensés, dont sous le nom d'ouvriers et de peuple, on a chez les autres Nations des idées si basses et si fausses »¹⁰. Sur le mode de la prétérition, la dédicace se fait presque menaçante :

« Il ne m'appartient pas, et grâce au ciel, il n'est pas nécessaire, de vous parler des égards que peuvent attendre de vous des hommes de cette trempe, vos égaux par l'éducation, ainsi que par les droits de la nature et de la naissance [...] J'apprends avec une vive satisfaction de combien de douceur et de condescendance vous tempérez avec eux la gravité convenable aux ministres des lois [...] conduite pleine de justice et de sagesse, propre à éloigner de plus en plus la mémoire des événements malheureux qu'il faut oublier pour ne les revoir jamais... »¹¹.

Curieuse façon d'oublier que de se souvenir ! De l'arquebusade de Pierre Fatio en 1707¹² à l'enfermement de Micheli du Crest¹³ la politique genevoise du siècle des Lumières a été très agitée. Non seulement la cité du Léman est gouvernée par une minorité de plus en plus étroite, mais elle dépend de plus en plus de son puissant voisin et protecteur, le royaume de France¹⁴. Si, dès la fin du XVII^e siècle, Genève est « en théorie un État

(9) OC, tome III, p.111.

(10) OC, tome III, p.118.

(11) *Ibid.*

(12) Olivier et Nicole FATIO, *Pierre Fatio et la crise de 1707*, Genève, Labor et fides, Histoire, 2007.

(13) André CORBOZ et al., *Micheli du Crest (1690-1764), homme des Lumières*, Genève, Maison Tavel, 1995 ; Kenneth GOODWIN, Guillaume POISSON, Gabriella SILVESTRINI, Richard WHATMOORE, *Micheli du Crest, Discours en forme de lettres sur le gouvernement de Genève (1735)*, Genève, Éditions Slatkine, 2011.

(14) Rappelons que le débat politique à Genève tourne autour de la répartition des pouvoirs entre le Conseil général qui rassemble tous les citoyens et les conseils restreints, Conseil des Deux Cents et Conseil des Vingt-cinq (généralement appelé Petit conseil). Le Conseil général élit les quatre syndics, un lieutenant et des auditeurs. Il fixe la taxe sur le vin, approuve les lois proposées par les conseils restreints, donne son accord pour les alliances, la guerre, la paix. Les conseils restreints assurent le gouvernement. Quelques familles contrôlent de fait la marche des choses. Il y a également un Conseil des Soixante chargé spécifiquement des affaires internationales.



souverain » note Éric Golay, c'est avec « d'importantes concessions à la France ». Pour conclure : « À certains égards la Genève du XVIII^e siècle est devenue un protectorat français »¹⁵. Si quelques décennies avant la Révolution, Rousseau s'honore du titre de citoyen et respecte le peuple, les familles dominantes de Genève n'observent pas sans inquiétude ce censeur revenu d'ailleurs¹⁶.

Hélas pour l'oligarchie genevoise, l'article « Genève » de l'*Encyclopédie* devait donner à Rousseau l'occasion de voler une nouvelle fois au secours de sa patrie. D'Alembert y défendait la nécessité d'ouvrir un théâtre dans la ville de Calvin, tout en félicitant ses élites, y compris les pasteurs, d'avoir renoncé au calvinisme. La question du théâtre était éminemment politique dans le contexte genevois. C'était un bon test pour mesurer l'influence française. Le résident de France avait tenté de l'imposer en 1738 alors que la France apparaissait comme le grand vainqueur de la « Médiation ». Voltaire, installé sur les bords du Léman depuis 1755, avait repris le flambeau : les philosophes œuvraient en toute innocence pour le triomphe des mœurs françaises. Les élites genevoises étaient prêtes au basculement, mais les compliments de d'Alembert étaient pour le moins embarrassants. Rousseau réplique en patriote genevois et part en guerre contre les pièges de l'acculturation. Si, à Paris, on lit cette *Lettre à d'Alembert* comme une dénonciation du théâtre, à Genève on y voit la défense et illustration de la République contre ses élites francisées. Dès la première page tout est dit puisque Jean-Jacques Rousseau « citoyen de Genève » s'oppose avec courtoisie à M. d'Alembert et à tous ses titres « de l'académie française, de l'academie royale des sciences de Paris, de celle de Prusse, de la société royale de Londres, de l'academie royale des belles-lettres de Suède, et de l'institut de Bologne » : le citoyen contre l'académicien. La résistance culturelle que Rousseau propose aux Genevois, et sur le succès de laquelle il ne se fait guère d'illusion, demeure l'une des clefs de son système. Face aux Polonais des années plus tard, il reprendra le même thème. À propos des Russes et des troupes

(15) Éric GOLAY, *Quand le peuple devint roi*, Ed. Slatkine, Genève, 2001, p. 24. Herbert LÜTHY va jusqu'à écrire que les grands négociants ont transformé Genève en « entrepôt de contrebande » et en banque extraterritoriale de la France, *La banque protestante en France, de la Révocation de l'édit de Nantes à la Révolution*, Paris, SEVPEN, 1959-1961, tome 1, p. 47 ; Éric GOLAY, *Révolutions genevoises*, Maison Tavel, Genève, 1989.

(16) Parfaitement conscient des ambiguïtés de son retour, Rousseau commente dans les *Confessions* : « Comme cet ouvrage était dédié à la République, et que cette dédicace pouvait ne pas plaire au Conseil, je voulais attendre l'effet qu'elle ferait à Genève, avant que d'y retourner. Cet effet ne me fut pas favorable, et cette dédicace, que le plus pur patriotisme m'avait dictée, ne fit que m'attirer des ennemis dans le Conseil, et des jaloux dans la bourgeoisie », *Confessions*, livre VIII, OC, I, p. 395.

des despotes éclairés qui déferlent sur la Pologne, il leur conseille : « Vous ne sauriez empêcher qu'ils ne vous engloutissent, faites au moins qu'ils ne puissent vous digérer »¹⁷. On ne saurait trop souligner l'extraordinaire modernité de ce raisonnement, sa fulgurance solitaire, ne serait-ce que par la définition essentiellement culturelle du religieux : protestante pour les uns, catholique pour les autres, la religion fonctionne comme un marqueur d'identité nationale. Les membres des conseils supérieurs de Genève trouvent Rousseau bien encombrant, mais il vit en France, il est l'ami d'un maréchal et bientôt l'idole de toute une génération avec le prodigieux succès de la *Nouvelle Héloïse*, comment ne pas le ménager ?

Du contrat social s'ouvre à nouveau sur une apologie genevoise :

« Né citoyen d'un État libre, et membre du souverain, quelque faible influence que puisse avoir ma voix dans les affaires publiques, le droit d'y voter suffit pour m'imposer le devoir de m'en instruire. Heureux toutes les fois que je médite sur les gouvernements, de trouver toujours dans mes recherches de nouvelles raisons d'aimer celui de mon pays »¹⁸.

À nouveau, dans ce résumé des institutions de sa patrie, Rousseau met en avant le Conseil général dont il dira plus tard qu'il est « la loi vivante et fondamentale qui donne vie et force à tout le reste, et qui ne connaît d'autres droits que les siens. Le Conseil général n'est pas un ordre dans l'État, il est l'État même »¹⁹.

Il s'agit certes toujours d'une version démocratique de la République de Genève, mais curieusement *Du contrat social* semble plus modéré dans sa perception des choses avec cette remarque sibylline : « S'il y avait un peuple de dieux, il se gouvernerait démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes »²⁰. Comme Rousseau distingue le gouvernement et la souveraineté, sans doute envisage-t-il déjà ce qu'il proposera aux Corses, et en partie aux Polonais, une souveraineté populaire tempérée par un gouvernement aristocratique, au sens des meilleurs et non de la naissance ou du privilège. Rousseau ne récuse pas le modèle aristo-démocratique mis au point par Burlamaqui²¹ mais alors que ce

(17) *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, OC III, p. 959-960.

(18) *Du contrat social*, livre I, OC, III, p. 351.

(19) *Lettres écrites de la montagne, lettre VII*, OC, III, p. 824.

(20) *Du contrat social*, III-IV, OC, III, p. 406.

(21) Lester G. CROCKER, « *Les droits individuels et le corps social : Rousseau et Burlamaqui* », *Études Jean-Jacques Rousseau*, IV, 1990, p. 9-29. Jean-Jacques Burlamaqui (1694-1748), professeur de droit à l'Académie de Genève et membre depuis 1742 du Petit conseil. Célèbre pour ses *Principes du droit naturel* (1747).



dernier « commet » la souveraineté au prince, même si originellement elle appartient au peuple, pour Rousseau elle demeure inaliénable. À Genève le Conseil général demeure « l'État même ». Dans la subtile mécanique de la Constitution genevoise tout est affaire d'équilibre mais également de souplesse dans les rouages et engrenages.

Du citoyen au trublion

Rousseau n'est pas plus révolutionnaire dans l'*Emile* et dans *Du contrat social* que dans ses précédents écrits. Mais loin d'être désormais protégé à Genève par son statut d'homme de lettres parisien, il est décrété et exilé. Le soutenir serait prendre le risque de déplaire à Versailles. Il est donc condamné à Genève aussi et cette condamnation y marque le début d'une très vive agitation qui suscite à son tour une tension diplomatique en Europe²². Rousseau a abdiqué son titre de citoyen et les *Lettres de la montagne* sont incontestablement son œuvre la plus critique à l'égard des réalités de la République genevoise : « Rien n'est plus libre que votre état légitime ; rien n'est plus servile que votre état actuel »²³. Le Petit conseil a usurpé la souveraineté qui résidait dans le Conseil général : « La puissance exécutive n'est plus que la force, l'État est dissous. Voilà, Monsieur, comment périssent à la fin tous les États démocratiques »²⁴. Dans ce glissement vers la tyrannie, le sort de Rousseau est devenu emblématique : « Le Conseil m'a jugé contre la loi : des représentations s'élèvent. Pour établir le droit négatif, il faut éconduire les représentants ; pour les éconduire il faut prouver qu'ils ont tort ; pour prouver qu'ils ont tort, il faut soutenir que je suis coupable : mais coupable à tel point, que, pour punir mon crime, il a fallu déroger à la loi »²⁵.

Le résumé de la situation est parfaitement objectif ; Rousseau n'a pas été condamné dans les formes, il n'a pas été entendu et l'avis du Consistoire n'a pas été pris. Les représentations qui protestaient contre cette anomalie n'ont pas été reçues, d'où le nom de « Négatifs » donné aux partisans du Petit conseil. Rousseau n'est pas chef de parti, et il entretient avec les représentants des relations complexes, mais on comprend aisément que

(22) Sur les raisons qui motivent le Petit conseil, voir « Résumé des griefs du Petit conseil contre Rousseau, 6 janvier 1766 : Lettre du Conseil au duc de Praslin, AEG, CL, 88, p. 75-78 » dans Monique et Bernard COTTRET, *Jean-Jacques Rousseau en son temps*, Paris, Perrin, 2005, p. 627-629.

(23) *Lettres à la montagne*, VII, OC, III, p. 813.

(24) *Ibid.*, VII, OC, III, p. 815

(25) *Ibid.*, IX, OC, III, p. 869.

ses adversaires ont pu penser le contraire !²⁶ Ne pouvant rien obtenir des « Négatifs », les « Représentants » utilisent la seule arme institutionnelle qui leur reste, le blocage de la machine. Dès janvier 1766, ils refusent d'élire les nouveaux syndics²⁷. La liberté genevoise étant une liberté surveillée, les puissances protectrices interviennent. Berne, Zurich et la France engagent une nouvelle « Médiation »²⁸. Celle-ci donne entièrement raison au Petit conseil : le règlement de médiation de novembre 1766 limite le droit de représentation et interdit au Conseil général de surseoir indéfiniment à la désignation des Syndics. À l'indignation des puissances, le 15 décembre 1766, le Conseil général refuse par 1095 voix contre 515. Le jour même le chevalier de Beauteville fulminait au nom de Louis XV :

« Le roi vous interdit, ainsi qu'à tous les Représentants, l'entrée et le commerce de son royaume. Tous ceux d'entre vous qui oseraient, après cette défense, se présenter sur les terres de Sa Majesté y seront arrêtés, et toutes marchandises que vous tireriez de France, ou que vous y feriez passer seront saisies jusqu'à ce qu'il plaise à Sa Majesté d'en décider. Allez, faites savoir ce que je vous dis à ceux de vos concitoyens qui ont été assez aveugles pour se laisser conduire par vous. Ils vous demanderont ce qui leur a attiré ces maux et vous leur direz que c'est vous qui vous êtes crus en état de contrecarrer les vues de Sa Majesté et de ses alliés et de renverser un gouvernement sage et prospère dont elle et deux des plus puissants cantons ont garanti la solidité et la durée »²⁹.

On ne saurait être plus clair, c'est le ton employé un siècle plus tôt face aux « grenouilles » des Provinces-Unies. Et les Genevois suspects, qui sont présents à Paris, sont effectivement arrêtés et embastillés tandis que se met en place une tentative de blocus de la cité du Léman. Les dragons de la légion des Flandres et les fantassins du régiment de Conti s'installent sur la frontière³⁰. En faisant construire la route de Pontarlier à Versoix par Meyrin, Choiseul poursuit le détournement du trafic et songe à ruiner définitivement Genève en faisant de Versoix le port concurrent. Versoix devient « Port Choiseul ». Il faudra encore des années de négociation et

(26) André GÜR, « Le rendez-vous de Thonon », *Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau*, 42, 1999, p. 129-205.

(27) Les syndics devaient être élus par le Conseil général sur des listes proposées par le Petit conseil, Monique et Bernard COTTRET, *op. cit.*, p. 42-45, p. 654-658.

(28) La précédente « Médiation » date de 1738.

(29) Monique et Bernard Cottret, *Jean-Jacques Rousseau, op. cit.*, p. 425-426. BPUN Ms A 177 VII, p. 3-4.

(30) Jean-Pierre FERRIER, « Le XVIII^e siècle, politique intérieure et extérieure », *Histoire de Genève*, Genève, Alexandre Jullien éditeur, 1951, p. 453.



une ville en permanence au bord de l'émeute pour retrouver un fragile équilibre.

Ce conflit franco-genevois retient l'attention. Dès le début Voltaire a joué à la fois les intermédiaires et les incendiaires ; il tient Choiseul au courant des péripéties genevoises, et met en garde les Genevois contre une proximité avec Rousseau devenue périlleuse : « Je n'ai point caché aux principaux citoyens » écrit-il à un correspondant genevois « que s'ils étaient regardés en France comme les organes et les partisans d'un homme dont le ministère n'a pas une opinion avantageuse, ils indisposeraient certainement nos illustres médiateurs, et ils pourraient rendre leur cause odieuse »³¹. Voltaire partage le mépris français pour les querelles genevoises et s'indigne contre les excès de la liberté : « Chose étonnante que la liberté ! Il y a vingt villes en France plus peuplées que Genève. Qu'il y ait un peu de dissension dans une de ces vingt villes, on envoie des archers. Qu'il y ait une petite discussion à Genève, on y envoie des ambassadeurs »³². Une feuille volante publiée à Lyon le 23 janvier 1767 accuse également Rousseau et constate : « Genève n'a plus l'air d'une République, mais d'une anarchie [...] La partie saine de la bourgeoisie, prévoyant les suites de ses dissensions, est dans les plus vives inquiétudes sur le sort de la patrie, tandis que les malintentionnés, qui causent des alarmes et qui ne travaillent que trop à les justifier s'en moquent »³³.

Rousseau est aimablement comparé à la bête qui ensanglante le Gévaudan. Les diplomates attribuent également à Rousseau la responsabilité de la révolution genevoise³⁴. La France ne pouvait supporter qu'un état démocratique s'installe à sa frontière, même si elle ne tenait pas du tout à l'annexer. Les instructions données au Résident sont claires :

« La position géographique de ce petit État nous rend son indépendance plus utile que s'il était englobé dans nos possessions, puisqu'il sert en quelque sorte de rempart à la partie du royaume la moins défendue, et que sans l'espèce de séparation que Genève met entre nous et la Savoie, il serait libre en temps de guerre à Sa Majesté sarde de faire courir librement des troupes jusqu'à Lyon ».

(31) 13 novembre 1765, Théodore BESTERMAN, *Correspondance*, Paris, Gallimard, « La pléiade », 1977-1993, VIII, p. 246-247.

(32) A.C.A. Ferriol comte d'Argental, 12 mai 1766, dans Théodore BESTERMAN, *op. cit.*, VIII, p. 43.

(33) *Nouvelle Relation concernant l'état actuel de Genève, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable jusqu'à présent*, Lyon, 1767, non paginé.

(34) Eugène ROVILLAIN, « L'Angleterre et les troubles de Genève en 1766-1767 », *Revue d'Histoire suisse*, 7, 1927, p. 201. D'après le fonds Shelburne à Ann Arbor, Michigan.

Cependant il importe d'y maintenir l'inégalité et la supériorité du Petit conseil « parce que nous pouvons être plus aisément assurés des dispositions et des résolutions du premier que de celles de la multitude toujours prête à se laisser entraîner ou par la frénésie de quelque prévention insidieusement communiquée ou par l'intérêt mal entendu de la religion »³⁵. L'Angleterre est au contraire persuadée que l'intervention française est imminente. La défaite française de 1763 a ouvert une période de véritable guerre froide : les Anglais attendent une revanche française et le moindre battement de cil de Choiseul donne lieu à des interprétations inquiètes. Le diplomate Charles Lennox redoute que cette intervention se fasse à Genève, il écrit au général Conway :

« Je ne puis manquer de remarquer que l'existence et l'indépendance de Genève sont loin d'être des objets indifférents pour la Grande-Bretagne, car si Genève tombe, ce sera au profit de la France, et toute acquisition territoriale française s'opère au détriment de l'Angleterre. C'est d'autant plus vrai ici si l'on songe aux avantages considérables dont bénéficierait alors la France qui y trouverait une voie d'accès à la Suisse, ce qui rendrait les cantons perpétuellement dépendants de la France, comme si ce n'était pas déjà suffisamment le cas, vu notre négligence. Ce serait une épine dans le pied du roi de Sardaigne, qui ne pourrait plus nous rendre le moindre service en opérant une diversion sur cette frontière, qui est presque totalement ouverte désormais. Genève serait une excellente ville frontière, en garantissant les intérêts français de ce côté-là. À ce titre, la préservation de Genève est essentielle pour nous, et la ville sera en danger si elle continue de faire appel en permanence aux Français. De médiateurs, ces derniers risquent de devenir dictateurs »³⁶.

Bien malgré lui, Rousseau apparaissait comme l'instigateur d'une révolution genevoise qui menaçait l'équilibre européen. Alors que les monarchies catholiques sont en lutte contre un improbable et universel

(35) Instructions du 9 décembre 1765 à Pierre-Michel Hennin (1728-1807) nouveau résident de France à Genève, AE, Corr. Pol., Genève, LXX, ff. 431-457vo, Georges LIVET, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France. Suisse*, Paris, CNRS, 1983, 2 vol, II, p. 603. Sur la résidence de France voir Fabrice BRANDLI, « Le personnel diplomatique de la résidence de France à Genève : profil social et culture politique », *Le diplomate en question*, volume édité par Éva PIBIRI et Guillaume POISSON, Université de Lausanne, Revue Études de Lettres, Lausanne, 2010, p. 217-244.

(36) Lettre du 23 janvier 1766, de Paris. Le général Conway est le secrétaire d'État des affaires du sud (dont relèvent les affaires de Genève) du 8 juillet 1765 au 13 juillet 1766. Charles Lennox, troisième duc de Richmond (1735-1806) lui succèdera en 1766 dans le ministère Rockingham ; BNA, SP 78, 269, fol. 76.



complot jésuite, un deuxième front semble s'ouvrir à cause d'un agitateur patenté qui sait mobiliser la frénésie de la multitude, pour paraphraser les instructions diplomatiques françaises. Il était nécessaire d'éloigner Rousseau de Genève.

Le « zèbre » des chancelleries

Persécuté à Môtiers, interdit de séjour par Berne dans sa chère île de Saint-Pierre au milieu du lac de Bienna, Rousseau pensait rejoindre Berlin. Frédéric II était un électron libre dans le champ diplomatique. Les « amis » de Rousseau font pression sur lui pour qu'il abandonne ce projet et choisisse un refuge en Angleterre. Pour cela l'autorisation de Choiseul était nécessaire. Le même ministre qui fait embastiller les démocrates genevois accepte que Rousseau, supposé leur chef, décrété par le Parlement, s'installe à Paris chez le prince de Conti³⁷. Il faut croire qu'il avait de bonnes raisons pour faciliter la livraison de Rousseau aux Anglais. Le représentant de Genève à Paris, Jean-Pierre Crommelin, informe le Petit conseil de l'arrivée de Rousseau à Paris avec un commentaire désabusé : « Il y recevra les adorations de la colonie genevoise, très disposée à recevoir le nouveau degré de chaleur, qu'il lui voudra bien communiquer »³⁸ ; nous retrouvons l'idée d'un Rousseau chef de bande et le terme de « chaleur » renvoie bien au caractère émotif, enthousiaste, voire fanatique des contestataires : hérésie religieuse et politique se confondent sous la plume du représentant de Genève. Par contre, Crommelin n'est pas inquiet à propos du séjour de Rousseau en Angleterre :

« J'ai vu M. Hume hautement contre lui après la publication des *Lettres de la montagne* et aujourd'hui c'est lui qui, probablement à l'instance du prince et de Mme de Boufflers, l'a attiré ici et l'établit à Londres. Il est aisé de sentir que l'on profitera de ce voyage dans la circonstance, et je ne doute pas que l'on ne fonde de grandes espérances là-dessus, et sur les mouvements qu'il se donnera, sans paraître se mêler de rien »³⁹.

Rousseau n'a qu'à bien se tenir, son séjour anglais risque de ne pas être agréable. Crommelin s'ingénie par ailleurs à rassurer le duc

(37) L'attitude de Choiseul est d'autant plus remarquable que pendant cette période il ménage le Parlement. Cette alliance depuis longtemps suspectée est précisée dans les mémoires de Robert de Saint-Vincent. Édition réalisée par Monique COTTRET, Nicolas LYON-CAEN et Valérie MÜRGER. Presses universitaires de Bordeaux, 2012, p. 807-809.

(38) AEG, RC 265, 1765, p. 579.

(39) *Ibid.*

de Richmond sur les intentions de Choiseul : celui-ci veut simplement maintenir l'ordre à Genève et s'opposer à tout dérapage révolutionnaire : les intérêts français et anglais vont dans le même sens⁴⁰. Dans la même correspondance diplomatique, un imprimé genevois désigne les fauteurs de troubles : François-Henri d'Ivernois⁴¹ pour sa *Réponse aux lettres écrites de la campagne* et Rousseau pour ses incendiaires *Lettres de la montagne...* Haro sur le Rousseau ! Rousseau ne fait rien pour nier ses sympathies pour les Représentants. En Angleterre, en dépit des difficultés de son séjour, il reste en relation avec ses amis genevois et ne se désintéresse pas de leur cause, bien au contraire. Il entretient une correspondance avec l'un des pasteurs de la communauté helvétique de Londres, Antoine-Jacques Roustan, et celui-ci le remercie pour avoir très généreusement cotisé au fonds de soutien des opposants genevois qui ne connaissait pas un grand succès : « Il y a près de quatre semaines que de concert avec quelques autres genevois je commençai ici une collecte en leur faveur ; tout ce que nous avons pu ramasser encore se réduit à 50 livres sterling. Le malheur est que nos riches négociants sont tous Négatifs et sont bien aise la plupart de se couvrir de ce nom contre nos prières »⁴².

Voltaire livre les clefs des malheurs de Jean-Jacques dans une prophétie plus ou moins rétrospective qui ignore complètement le contexte diplomatique et plaque un contenu psychologique sur un débat politique :

« Les gazetiers tiendront un registre exact de vos faits et gestes, et parleront du grand Jean-Jacques comme de l'éléphant du roi et du zèbre de la reine : car les Anglais s'amuse des productions rares de toutes espèces, quoiqu'il soit rare qu'ils estiment. On vous montrera du doigt à la comédie, si vous y allez ; et on dira. Le voilà cet éminent génie qui nous reproche de n'avoir pas un bon naturel, et qui dit que les sujets de Sa Majesté ne sont pas libres ! C'est là ce prophète du lac de Genève, qui a prédit au verset 45° de son apocalypse nos malheurs et notre ruine parce que nous sommes riches. On vous examinera depuis les pieds jusqu'à la tête, en réfléchissant sur la folie humaine »⁴³.

(40) BNA, SP 78, 270, fol 145, lettre du 16 juin 1766.

(41) François-Henri d'Ivernois (1722-1778), « marchand toilier », partage les idées des représentants et est le lien privilégié entre eux et Rousseau. Les *Lettres écrites de la campagne* de Jean-Robert Tronchin défendaient les décisions du Petit conseil.

(42) Antoine-Jacques Roustan (1734-1808) était l'adjoint du pasteur titulaire de l'église helvétique Antoine Bugnon. Ralph A. LEIGH, *Correspondances complètes*, Institut et musée Voltaire, Oxford, The Voltaire Foundation, 1965-1998, désormais CC, . CC, XXXII, p. 124.

(43) *Lettre au docteur Pansophe, Œuvres complètes*, Paris, Garnier, 1883-1885, OC, XXVI, p. 24.



Le théâtre fonctionne à nouveau comme un marqueur essentiel dans l'entreprise de délégitimation de Rousseau. C'est le lieu où sont censées s'exprimer les contradictions du bonhomme. Rousseau a effectivement été exposé au théâtre, à la demande de George III, qui observe de sa loge ce curieux phénomène. La bonne société n'est pas indulgente et épie ses réactions, souvent décalées car il comprend très mal la langue. On prétend même qu'il serait tombé sur le parterre sans l'aide de Mme Garrick (l'épouse du grand acteur). Dès son arrivée commérages et folliculaires sont hostiles à cet excentrique venu du continent⁴⁴.

Après le ridicule du théâtre, l'affaire de la pension. C'est un vieux débat qui a déjà opposé Rousseau à Diderot une dizaine d'années plus tôt et qui renvoie à la place de l'intellectuel dans la société d'Ancien Régime⁴⁵. Mais transformer le fier républicain, le meneur supposé de la révolte genevoise, en pensionné du roi George avait cette fois une dimension diplomatique supplémentaire. Et nous touchons au cœur de la célèbre querelle Rousseau-Hume⁴⁶. Le Hume que la postérité a justement retenu demeure un extraordinaire philosophe, mais David Hume appartient aussi à cette mouvance écossaise, longtemps écartée du pouvoir, qui bénéficie alors de la protection de George III. Ce Hume-là doit au soutien de la famille Conway sa présence dans l'ambassade britannique à Paris de 1763 à 1766 comme il lui devra l'année suivante un poste de sous-secrétaire d'État aux Affaires intérieures. Au moment où Hume prend Rousseau en charge pour le conduire en Angleterre, il exerce la fonction de chargé d'affaires à Paris, l'ambassadeur en titre Nicholas Seymour Conway (lord Hertford) venant d'être nommé vice-roi d'Irlande. On imagine mal qu'un tel personnage agisse sans avoir l'accord de ses supérieurs. Choiseul laisse passer Rousseau et Conway (Henry Seymour, frère cadet de Nicholas), responsable des Affaires du Sud, accepte de le recevoir. Cette bienveillance a un prix : exilé, isolé, Rousseau doit rentrer dans le rang et se déconsidérer aux yeux de ses partisans. Ce que Hume ne peut pardonner à Rousseau, c'est de refuser de faire sa cour à Conway (Henry Seymour) et de participer au jeu de la clientèle. Rousseau tergiverse à propos de la pension et refuse

(44) Le célèbre Samuel Johnson allait plus loin encore : « C'est un fripon qui mérite d'être expulsé de la société, comme il l'a déjà été. Trois ou quatre nations l'ont renvoyé ; et il est honteux qu'il jouisse de notre protection [...] Ce Rousseau est un mauvais homme. J'aimerais mieux signer son arrêt de déportation que celle de bien des criminels qui sont passés par la prison de l'Old Bailey ces dernières années », John BOSWELL, *Life of Johnson*, Londres, Dent, 1958-1960, I, p. 317-318.

(45) Benoît MELY, *Jean-Jacques Rousseau, un intellectuel en rupture*, Paris, Minerve, 1985.

(46) « L'île infortunée : le séjour en Angleterre, 1766-1767 », Monique et Bernard COTTRET, *Jean-Jacques Rousseau en son temps, op.cit.*, p. 409-432.

de rencontrer le ministre. S'adressant à Hume qu'il appelle encore « Mon très cher patron » (semblant accepter le jeu de la protection), Rousseau tire prétexte de sa mauvaise santé pour décliner une invitation à souper⁴⁷.

Mené en Angleterre pour être politiquement anéanti, ce boutefeu de Rousseau ne risquait-il pas de passer entre les mailles du filet ? C'est la carrière de Hume qui était menacée. Le monde philosophique « sérieux », celui qui prétend contrôler l'opinion publique, et la mettre au service des hommes politiques éclairés, se mobilise. Parce que nous préférons très logiquement retenir les idées des philosophes plutôt que certaines de leurs pratiques, les liens entre Choiseul et Voltaire, par exemple, ne sont pas assez soulignés. Pour compromettre Rousseau, Voltaire est informé des interrogatoires du banquier genevois, partisan des Représentants, Lenieps⁴⁸ lorsqu'il est embastillé. C'est au même moment que Voltaire obtient des papiers des Affaires étrangères sur le comportement de Rousseau vingt-deux ans auparavant lors de son séjour dans les services diplomatiques français à Venise. Voltaire veut les publier pour mieux assassiner Rousseau. La réponse de Choiseul permet de bien comprendre comment dans cette affaire se situent le pouvoir et les philosophes :

« Je ne puis, ma chère marmotte, autoriser que l'on imprime les lettres du dépôt des affaires étrangères : 1° ces lettres n'en valent pas la peine, car qui doute que Rousseau est insolent, qu'il a mérité d'être bâtonné, qu'il est humble selon les circonstances, qu'il a été gâté par des seigneurs et dames de ce pays-ci, et que la tête lui a tourné ? 2° Ces lettres feront plus de tort à M. de Montaigu qu'à Rousseau. 3° Les Affaires étrangères, si je permettais l'impression, auraient l'air de prendre parti dans une querelle où elles ne doivent pas paraître ; ainsi, ma chère marmotte, si mes réflexions vous paraissent justes, persiflez Rousseau, ridiculisez-le par d'autres moyens, il y en a sans nombre »⁴⁹.

Pour le monde diplomatique, le « Sr. Rousseau » n'est pas grand-chose, « la tête lui a tourné » ; il convient de l'éloigner des « têtes chaudes » genevoises et de l'anéantir par le ridicule. Cette tâche ne saurait être

(47) CC, XXIX, p. 41.

(48) Toussaint-Pierre Lenieps (1697-1774), exilé car compromis dans l'affaire Micheli du Crest, réside à Paris et défend les idées des Représentants. Il entretient une correspondance suivie avec Rousseau. Les autorités laissent courir le bruit que parmi les papiers saisis lors de son embastillement, on a trouvé un écrit de Rousseau en faveur de la pure démocratie. Arrêté en novembre 1766, Lenieps est libéré en mars 1768, malade et ruiné.

(49) Lettre du 19 novembre 1766, Monique et Bernard Cottret, *Jean-Jacques Rousseau...*, op. cit., p. 778-779.



mieux menée que par la coterie philosophique. La machine de guerre philosophique se met alors en marche. Elle est redoutablement efficace, proche du pouvoir à Paris comme à Londres. Antoine Lilti en a parfaitement analysé tant le contenu que la mécanique⁵⁰. Dans ce dispositif la fausse lettre de Frédéric II à Rousseau tient une place de choix. Le roi de Prusse ne faisait jamais rien comme les autres dans le monde politique du XVIII^e siècle, il avait protégé Rousseau des pasteurs et de leurs ouailles lorsque celui-ci séjournait à Môtiers dans la principauté de Neuchâtel qui dépendait de la Prusse. Rédigée par Horace Walpole, cousin et intime de Henry Seymour Conway, elle souligne la folie de la persécution dont Rousseau serait victime : « Si vous persistez à vous creuser l'esprit pour trouver de nouveaux malheurs, choisissez-les tels que vous voudrez : je suis roi, je puis vous en procurer au gré de vos souhaits ». La lettre circule à Paris. On sait que c'est le baron d'Holbach qui l'envoie à Garrick, le grand acteur que Rousseau avait été convié à applaudir lors de son arrivée à Londres. Elle se retrouve dans la *St James Chronicle* dont le rédacteur William Strahan était, tout comme Walpole d'ailleurs, un ami de Hume. La presse en Angleterre au XVIII^e siècle, était capable de tout même du pire. Le 17 avril, c'est un pseudo quaker qui se moque de Jean-Jacques, et le 24 un conte satirique en français dénonce « le charlatan qui débitait des pilules »⁵¹...On serait déstabilisé à moins : Rousseau demande un droit de réponse. Son cousin, installé à Londres, Jean Rousseau en gémit et le met en garde : « Quant aux sottises que les malheureux ont fait mettre dans les papiers publics, je vous prie de n'y pas faire la moindre attention, ce serait une guerre perpétuelle »⁵². Le bruissement des salons, le tam-tam des correspondances philosophiques et, en Angleterre, l'écrasant rouleau compresseur de la presse, l'affaire Rousseau est menée comme une guerre éclair. Tandis que Voltaire en décembre 1766 martèle que Rousseau est le « Cromwell de Genève » et le « singe de la philosophie »⁵³, en janvier 1767 paraît une estampe intitulée *The Savage Man* où un Rousseau chevelu et hirsute, est placé entre Hume qui le nourrit et Voltaire qui le corrige,

(50) Antoine LILTI, « Opinion mondaine, opinion publique : l'affaire Hume-Rousseau », *Le monde des salons, sociabilité et mondanité à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, 2005, p. 342-350.

(51) Margaret HILL PEOPLES, « La querelle Rousseau-Hume », *Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau*, 18, 1927-1928, p. 307-320. D'après le Pasteur Roustan l'auteur de ces charges serait Jacques-Georges Deyverdun (1734-1789) petit clerc dans les bureaux de Conway, lettre du 23 décembre 1766, CC XXXI, p. 303.

(52) CC XXIX, p. 171.

(53) 10 décembre 1766 à Tabareau et 17 décembre à Lacombe, dans Théodore BESTERMAN, *op. cit.*, VIII, p.778.

tandis qu'un singe s'indigne de l'inégalité entre les hommes⁵⁴. Durant l'hiver 1766-1767 la révolution se poursuit à Genève, malgré le blocus, l'ami Lenieps ruine sa santé (et perd sa fortune) à la Bastille, et Rousseau est victime d'une campagne de presse dont Roustan mesure les ravages : « Vous n'ignorez pas sans doute, les horreurs que Mr Hume a eu la bassesse d'écrire sur vous à Paris. La gazette de cette capitale les a répétées, et par ce moyen Genève en a été imbue »⁵⁵.

Rousseau fuit l'Angleterre profondément déstabilisé. À la veille de l'embarquement, il écrit une longue lettre au général Conway qui ne manque pas cependant de lucidité :

« J'ignore avec quel projet j'ai été amené en Angleterre ; il y en a un, cela est certain. J'en juge par son effet aussi grand, aussi plein qu'il aurait pu l'être quand ce projet eût été une affaire d'État. Mais comment le sort, la réputation d'un pauvre infortuné pourraient-ils jamais faire une affaire d'État ? [...] J'ai été traité dans mon honneur aussi cruellement qu'il soit possible de l'être. Ma diffamation est telle en Angleterre que rien ne l'y peut relever de mon vivant »⁵⁶.

Rousseau proclamait « Je veux sortir, Monsieur, de l'Angleterre ou de la vie » et s'engageait à ne plus rien publier sur l'Angleterre, contre son roi ou même sur son dramatique séjour. Il sortait de l'Angleterre comme de la Bastille en promettant de ne rien révéler. Finalement il acceptait la pension, fallait-il y voir le prix de son silence ? De l'engagement à se tenir coi ? De ne plus se mêler de près ou de loin de politique ?

Le citoyen errant

Réfugié, sous un nom d'emprunt, chez le prince de Conti au château de Trie, Rousseau se préoccupe toujours du sort de ses amis genevois. Mais il ne publie plus. Sa correspondance même alterne enthousiasme et désespoir. Il s'émerveille de la résistance au blocus et du courage des Genevois qui quittent la ville pour tenter d'échapper à ses désastreux effets. Mais, pour ne pas sombrer dans la guerre civile et éviter l'esclavage, l'exil semble la solution. Pas un exil individuel comme le sien, mais une démonstration collective. Pour cela Rousseau conseille aux Représentants

(54) Margaret HILL PEOPLES, *op. cit.*, p. 228-233.

(55) CC XXXII p. 124, voir Monique et Bernard COTTRET, *op. cit.*, sur la circulation des informations concernant Rousseau dans le cadre des services diplomatiques, p. 782, note 96

(56) CC XXXIII, p. 63, lettre du 18 mai 1767.



une manifestation digne de l'Antiquité, il convient « d'en sortir tous, tous ensemble, en plein jour, vos femmes et vos enfants au milieu de vous, et puisqu'il faut porter des fers, d'aller porter du moins ceux de quelque grand prince, et non pas l'insupportable et odieux joug de vos égaux »⁵⁷. Ses amis Coindet⁵⁸ et Moultoy⁵⁹ trouvent que les Représentants sont devenus trop radicaux et demandent à Rousseau d'intervenir pour les modérer. Rousseau refuse toute intervention, mais visiblement cette situation le trouble ; il a écrit et conservé sans les envoyer de longues lettres à Coindet qui cherchent de façon presque pathétique un impossible équilibre :

« Le gouvernement démocratique, partout trop orageux, est surtout trop remuant dans une ville de commerce comme Genève, qui ne subsiste que par l'industrie, où sont beaucoup de gens riches, et où tout le monde est occupé. La pure aristocratie serait encore pire dans une aussi petite ville sans territoire où chacun incessamment sous quelque gueule de l'hydre en serait bientôt dévoré »⁶⁰.

Il suit ses amis et regrette la radicalisation des Représentants, à d'Ivernois il confie : « Les maximes des Représentants vont par leurs conséquences, non seulement à l'excès, mais à l'abus de la démocratie, cela est certain »⁶¹. Mais dans une autre lettre à Coindet, qui n'a probablement pas été envoyée non plus, il réaffirme sa solidarité avec eux :

« Vous me dites que les Représentants vont trop loin. Cela peut être. J'ignore les faits, mais jusqu'à ce que je les sache et que j'en juge par moi-même, je ne vois en eux que des hommes dignes du respect de tout l'univers. Qui mieux que moi qui suis faible et emporté, les deux choses dans l'adversité les plus fatales, sait combien sans appui, sans amis, sans conseil, sans protecteurs, sans ressources, et livré à des ennemis froids et ardents, il est grand et difficile d'être toujours, je ne dis pas courageux et ferme, mais sage, tranquille et modéré »⁶².

(57) A F-H. d'Ivernois, 29 janvier 1768, CC XXXV p. 62-63

(58) François Coindet (1734-1809). Devenu familier de Necker et de sa fille, c'est lui qui influence cette dernière dans la rédaction des *Lettres sur les ouvrages et le caractère de Jean-Jacques Rousseau* (1788). Léger et « bon garçon » selon Rousseau lui-même, Coindet participe à la psychologisation de Rousseau, victime de Thérèse et conduit au suicide, thèse que défendra Mme de Staël.

(59) Paul-Claude Moultoy (1731-1787), fidèle admirateur de Rousseau, pasteur qui renonce au ministère en 1773 car il a perdu la foi.

(60) À Coindet, 9 février 1768, CC XXXV, p. 92-93.

(61) CC XXXV, p. 101.

(62) *Ibid.*, p. 98

Rousseau n'a jamais voulu devenir le chef de l'opposition genevoise, contrairement à ce que l'on croit dans les milieux politiques. Mais son sort est lié à celui des Représentants d'une autre façon. Il l'écrit à Moultoy en mars 1768, quelques jours avant la pacification : « Le malheur que j'ai eu d'être impliqué dans le commencement de vos troubles m'a fait un devoir, dont je ne me suis jamais départi, de n'être ni la cause ni le prétexte de leur continuation »⁶³.

Pour autant, Rousseau n'est pas rallié au Petit conseil ! Il y voit une structure oligarchique grâce à laquelle tout le pouvoir est entre les mains de quelques riches familles. Et il peut encore s'indigner du pouvoir des « Négatifs » : « Le droit négatif tel qu'il est réclamé par le Petit conseil est absurde, inique, odieux, insupportable. Jamais le plus absolu despote ne se porta plus ouvertement pour juge et partie, et le grand Turc, quand on se plaint à lui de lui-même, renvoie l'affaire à son Divan »⁶⁴. En fait, et pour éviter la guerre civile, Rousseau retrouve Burlamaqui :

« Il n'est pas bon que le Conseil général soit trop nécessaire à tout. Mais le vice inhérent et fondamental est dans le défaut de balance et d'équilibre dans les trois autres conseils qui composent le gouvernement. Ces trois conseils dont deux sont à peu près inutiles sont si mal combinés que leur force est en raison inverse de leur autorité légale, et que l'inférieur domine tout. Il est impossible que ce vice reste, et que la machine puisse aller loin. Ce qu'il y a d'heureux pourtant dans cette machine qui dans le fond est admirable est que cet important équilibre peut s'établir sans rien changer aux principales pièces. Tous les ressorts sont bons, il ne s'agit que de les faire jouer un peu différemment »⁶⁵.

La métaphore horlogère remplace la métaphore organiciste chère à la monarchie. Penché sur le sort de la constitution de sa patrie, Rousseau manie le scalpel et non la hache. Les termes de « balance » et « équilibre » rappellent évidemment l'abbé de Saint-Pierre sur les idées duquel Rousseau avait pourtant émis un avis assez sarcastique. Quel est son projet ? C'est finalement à d'Ivernois qu'il le confie : « Entre le Petit conseil, violent aristocrate, et le Conseil général, démocrate effréné, où trouver une force intermédiaire qui contienne l'un et l'autre et soit la clef du gouvernement ? Elle existe cette force, c'est le conseil des Deux-Cents. Mais pourquoi cette force ne va-t-elle pas à son but ? Pourquoi le Deux-Cents au lieu de contenir

(63) *Ibid.*, p. 180

(64) *Ibid.*, p. 94.

(65) *Ibid.*, p. 93.



le Vingt-Cinq en est-il l'esclave ? »⁶⁶. Question rhétorique évidemment. Finalement Rousseau ne voyait de solution que dans un patriotisme de réconciliation : « Que chacun rentre dans sa sphère et s'y tienne, tout est sauvé. Encore une fois, ne soyez ni Négatifs, ni Représentants, soyez patriotes, et ne reconnaissez pour vos droits que ceux qui sont utiles à cette petite mais illustre république, que de si dignes citoyens couvrent de gloire »⁶⁷ ; nous sommes dans le modèle bolingbrokien du patriotisme qui avait prévalu quarante plus tôt en Angleterre comme moyen de dépasser les clivages et créer du consensus⁶⁸. Mais le patriotisme, en France au moins, tendait à devenir beaucoup moins consensuel et même à fonctionner en-hors de la monarchie, voire à devenir un critère d'opposition, c'est ainsi que le « parti » janséniste serait devenu le « parti » patriote⁶⁹.

Le patriotisme chez Rousseau est souvent patriotisme de résistance comme dans la question du refus d'un théâtre à Genève ou dans l'invocation aux Polonais écrasés par les Russes mais qui ne doivent pas être « digérés » même après avoir été militairement écrasés. Le patriotisme est ce qui reste quand tout a été perdu ! Le modèle le plus achevé en étant Moïse qui maintient l'intégrité culturelle d'un peuple qui n'existe plus :

« Moïse osa faire de cette troupe errante et servile un corps politique, un peuple libre, et tandis qu'elle errait dans les déserts sans avoir une pierre pour y reposer sa tête, il lui donnait cette institution durable, à l'épreuve du temps, de la fortune et des conquérants, que cinq mille ans n'ont pu détruire ni même altérer, et qui subsiste encore aujourd'hui dans toute sa force lors même que le corps de la nation ne subsiste plus »⁷⁰.

(66) *Ibid.*, p. 101

(67) *Ibid.*, p. 112, brouillon de lettre non expédié

(68) Bernard COTTRET, *Bolingbroke's Political Writings, The Conservative Enlightenment*, Macmillan Press, Londres, 1997.

(69) Edmond DZIEMBOWSKI, *Un nouveau patriotisme français, 1750-1770, La France face à la puissance anglaise à l'époque de la guerre de Sept ans*, Oxford, SEVC, 365, 1998. L'article de Jacques Godechot apporte toujours des éléments de clarification indispensables, voir « Nation, patrie, nationalisme et patriotisme en France au XVIII^e siècle », *AHRF* n°43, 1971, p. 481-501. Dans cet esprit également, voir Bernard COTTRET (dir.), *Du patriotisme aux nationalismes (1700-1848)*, Paris, Créaphis, 2002. Sur le jansénisme et le patriotisme, voir Monique COTTRET, *Jansénismes et Lumières. Pour un autre XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1998, p. 143-178 ; Dale VAN KLEY, « Religion and the Age of « Patriot » Reform », *Journal of Modern History*, 80, juin 2008, p. 1-44 ; Peter CAMPBELL, « La rhétorique patriotique et le monde parlementaire », dans Alain J. LEMAÎTRE (dir.), *Le monde parlementaire au XVIII^e siècle, l'invention d'un discours politique*, PUR, 2010, p. 193-220.

(70) *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, OC, III, p. 956. Soulignons à nouveau la dimension critique de cette référence à Moïse et aux juifs adressée à la confédération de Bar, catholique, intolérante et violemment hostile au peuple « déicide ».

Les juifs selon Rousseau n'ont plus de patrie mais sont toujours citoyens ; sans doute de ce point de vue Rousseau se sent-il un peu juif lui-même ? Le patriotisme rassemble et le patriotisme permet de demeurer séparé. Face à Genève, Rousseau choisit la version plus modérée d'un patriotisme de rassemblement, après avoir valorisé le patriotisme de résistance culturelle. Mais quelle est la part de conviction et celle de la nécessité dans cette évolution ?

L'apatride du patriotisme promet un avenir meilleur à ses amis Représentants :

« N'attendez pas que votre étonnante union se relâche, et ne comptez pas qu'un pareil miracle dure encore longtemps. L'expédient d'un règlement provisionnel peut vous faire passer sur bien des choses qui pourront avoir leur correctif dans un meilleur temps. Ce moment court et passager vous est favorable, mais si vous ne le saisissez pas rapidement, il va vous échapper, tout est contre vous et vous êtes perdus. Je pense bien différemment de vous sur la chance générale de l'avenir. Car je suis persuadé que dans dix ans et surtout dans vingt, elle sera beaucoup plus avantageuse à la cause des représentants, et cela me paraît infailible ; mais on ne peut pas tout dire par lettres, cela deviendrait trop long. Enfin je vous en conjure derechef par vos familles, par votre patrie, par tous vos devoirs, finissez et promptement, dussiez-vous beaucoup céder. Ne changez pas la constance en opiniâtreté, c'est le seul moyen de conserver l'estime publique que vous avez acquise et dont vous sentirez le prix un jour. Mon cœur est si plein de cette nécessité d'un prompt accord qu'il voudrait s'élancer au milieu de vous, se verser dans tous les vôtres pour vous la faire sentir »⁷¹ .

L'espoir dans dix à vingt ans ? Le citoyen n'était pas si mauvais prophète.

Rousseau au risque de Clio avons-nous annoncé ; le risque encouru est bien entendu celui de la banalisation. Inscrire une pensée dans un contexte, n'est-ce pas inévitablement la sous-interpréter ? En réduire la portée et l'originalité ? Le débat a déjà eu lieu à propos de *Du contrat social*. Alors que Rousseau écrivain français était valorisé aux dépens du penseur, il était courant de limiter les effets du *Contrat social* et d'en faire une œuvre genevoise. Les démonstrations de John Stephenson Spink et Robert Derathé ont heureusement rompu avec cette tendance et rendu à

(71) CC, XXXV, p. 188. Le sentiment patriotique chez Rousseau a été étudié par Géraldine LEPAN, *Jean-Jacques Rousseau et le patriotisme*, Paris, Honoré Champion, 2007.



Rousseau profondeur, unité et complexité. Mais fallait-il pour autant nier toute influence de l'origine genevoise comme de la culture protestante ? La magistrale édition de la correspondance de Rousseau par Ralph A. Leigh a réintroduit *de facto* Genève chez Rousseau⁷². Nous le voyons fêtant « l'Escalade », très proche de Lenieps, et toujours préoccupé de sa patrie, même après l'avoir abandonnée. Affirmer que le *Contrat* n'est pas une brochure genevoise, n'est-ce pas également faire preuve d'une certaine arrogance à l'égard d'un débat politique souvent ignoré en France ? La circulation des idées est largement manuscrite à Genève et pour apprécier la richesse, la diversité et le niveau du débat, il faut fréquenter la bibliothèque et les archives d'État de Genève⁷³. Au travers du cas Rousseau, il ne s'agit pas de construire un conflit imaginaire franco-genevois mais de poser la vaste question du républicanisme. Faut-il privilégier l'héritage antique, revisité par la Renaissance et réinvesti à la fin du XVIII^e siècle par les révolutions américaines puis françaises ? Ou peut-on admettre que les petites républiques européennes qui ont, comme Genève, survécu au temps des monarchies ont pu transmettre modèles, réflexions, exemples et expériences, bref se comporter en laboratoire du républicanisme⁷⁴ ? Claude Mazauric fournit une vision synthétique du « modèle-Genève » chez Rousseau : un « idéal-type » entre la nostalgie des origines et les temps à venir⁷⁵. Le génie de Rousseau, outre le style, réside sans doute dans le constant dialogue qu'il entretient entre le singulier et l'universel. Un peu de singulier éloigne de l'universel, mais beaucoup en rapproche...⁷⁶

(72) Ralph A. LEIGH, « Le *Contrat social* œuvre genevoise ? », *Annales de la société Jean-Jacques Rousseau*, 39, 1972-1997, p. 93-111 ; Marc LAHMER, « Prolégomènes à Jean-Jacques Rousseau : culture et débat politique à Genève avant le *Contrat social* », *Revue française d'histoire des idées politiques*, 15/1 2002, p. 17-44 ; Monique et Bernard COTTRET, « Le contrat social ou le sacerdoce universel des citoyens », *op. cit.*, p. 272-293.

(73) On ne peut que souhaiter que la récente publication des *Discours* de Micheli du Crest, mentionnée plus haut, soit suivie d'autres.

(74) Le problème posé ne saurait être résolu ici ; Manuela ALBERTONE, « Democratic republicanism. Historical reflections on the idea of Republic in the eighteenth century », *History of European Ideas*, 33/1, 2007, p. 108-130 ; Francis POMPONI, « Le contrat politique avant le *Contrat social* : le cas de la Corse, approche comparative », *Études corses*, juin 2008, 66, p. 7-38 ; Monique COTTRET, « De Genève et du Brabant : quelques grains de sable dans la Révolution atlantique », dans Marc BÉLISSA et Bernard COTTRET (dir.), *Cosmopolitismes, patriotismes, Les Perséides*, Rennes, 2005, p. 59-76.

(75) Claude MAZAURIC, *Jean-Jacques Rousseau à 20 ans, Un impétueux désir de liberté*, Paris, au diable vauvert, 2011, p. 41.

(76) On sait que dans les *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, Rousseau se prononce pour l'Europe des patries contre le cosmopolitisme des nantis : « Il n'y a plus aujourd'hui de Français, d'Allemands, d'Espagnols, d'Anglais même, quoi qu'on en dise ; il n'y a que des Européens. Tous ont les mêmes goûts, les mêmes passions, les mêmes mœurs, parce qu'aucun n'a reçu de forme nationale par une institution particulière [...] Que leur importe à quel maître ils obéissent, de quel état ils suivent les lois ? Pourvu qu'ils trouvent de l'argent à voler et des femmes à corrompre, ils

Si la part genevoise de Rousseau a été si longtemps objet de polémique, faire glisser « l'affaire Hume-Rousseau » de la querelle littéraire au champ diplomatique, pire de l'infra-diplomatique, des machinations et manipulations secondaires, relève de la provocation. Le monde des idées ne peut que mépriser cette misérable agitation. Pourtant les sources diplomatiques sont là, et loin d'obscurcir « l'affaire » elles lui confèrent sa véritable dimension plurielle. Certes les philosophes n'y tiennent pas leur plus beau rôle. Mais faire l'histoire des Lumières, ce n'est pas faire de l'histoire sainte.

Si la dimension historique n'est pas prise en compte, les risques encourus semblent encore plus grands et l'on tombe aisément dans la psychologie de bazar. L'excellente édition des *Dialogues* par Philip Stewart n'échappe pas totalement à ce piège. L'auteur commente ainsi une allusion de Rousseau au port de Versoix : « Il s'agit d'un port de Genève creusé par Choiseul, trop à proximité de Ferney pour que Rousseau n'y voie pas une nouvelle insulte à ses sensibilités genevoises »⁷⁷. Le port de Versoix a été développé dans le cadre du blocus de Genève pour ruiner la ville, et le blocus était tellement bien en train d'y parvenir que même les Négatifs étaient touchés. L'interprétation historique est ici pour le moins sous-évaluée ; du coup l'interprétation psychologique s'impose : la haine de Voltaire, et la « sensibilité ». Pour parler de Rousseau, dès le XVIII^e siècle, ses adversaires utilisent le vocabulaire des émotions. Est-ce parce que ce balourd de Rousseau est peuple qu'il est renvoyé du côté de la chaleur, de la frénésie, de l'émotivité, du délire⁷⁸ ? Le risque de l'histoire peut être de noyer l'essentiel dans l'accessoire, de privilégier les faits (des faits qui sont toujours la construction de l'historien comme nous l'a appris Lucien Febvre) face aux idées. Mais que dire du danger d'une psychologie mal

sont partout dans leur pays ». Pour préciser l'originalité de la position de Rousseau, voir Raymonde MONNIER, *Républicanisme, Patriotisme et Révolution française*, Paris, L'Harmattan, 2005, notamment « citoyen : un dialogue entre Diderot et Rousseau », p. 94-116.

(77) Philip STEWART, édition critique, *Rousseau juge de Jean-Jacques*, *Dialogues*, Paris, Champion classiques, littératures, Paris, 2011, p. 355.

(78) Jérôme MEIZOZ, *Le gueux philosophe (Jean-Jacques Rousseau)*, Lausanne, Antipodes, 2003.



maîtrisée, qui semble ignorer que la folie aussi a une histoire, et construit des pathologies rétrospectives, de Rousseau à Robespierre ?

Monique COTTRET
Université Paris Ouest Nanterre La Défense
CHISCO (centre d'histoire sociale et culturelle de l'occident)
22 rue de Rebais, 77160 Provins
monique.cottret@u-paris10.fr